



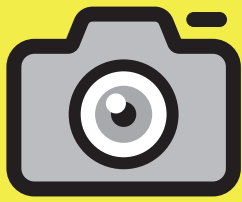
# DROITS DANS LES YEUX

Un concours photos pour les  
jeunes sur les droits humains

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## RÈGLEMENT DU CONCOURS



# DROITS DANS LES YEUX

## Un concours photos pour les jeunes sur les droits humains

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



### 1 – ORGANISATION

Le concours « Droits dans les yeux » est organisé par Amnesty International Belgique francophone dans le cadre de la campagne et l'exposition itinérante de photographies « Droits dans les yeux » qui voyagera à

Bruxelles et à travers toute la Wallonie à partir de février 2016.

Destiné aux jeunes de 10 à 23 ans de Wallonie et de Bruxelles, le concours « Droits dans les yeux » poursuit des

objectifs de sensibilisation et de valorisation de la mobilisation et de la créativité des jeunes en faveur des droits humains (violations, victimes et défenseurs).

### 2 – THÈME DU CONCOURS : LES DROITS HUMAINS

« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »; « Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. [...] », tels sont les mots d'introduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris.

Créée en 1961, Amnesty International constitue un mouvement mondial de personnes qui se mobilisent pour le respect et la protection des droits humains universellement reconnus. La vision d'Amnesty est celle d'un monde dans lequel toute personne jouit de l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres textes internationaux relatifs aux droits humains. A nos yeux, le respect inconditionnel des droits humains est essentiel pour la dignité humaine.

Afin de permettre aux jeunes d'exprimer leur sensibilité et leurs perceptions sur ce sujet et de mettre à l'honneur leur créativité et leur mobilisation, Amnesty International Belgique francophone lance un grand concours de photographies sur la

thématique des droits humains.

L'objectif du concours « Droits dans les yeux » est de mettre en évidence les **violations des droits humains** et les **victimes de ces violations**, mais aussi le **travail des défenseurs des droits humains**, de ces individus méconnus qui travaillent dans l'ombre, parfois au péril de leur vie, pour un monde plus juste et pour rendre leur dignité à ceux qui l'ont perdue. Ces défenseurs des droits humains constituent les garants de la dignité humaine et de véritables donneurs d'espoir pour toutes les victimes dont les droits humains sont bafoués à travers le monde.

#### MAIS ALORS QUE PHOTOGRAPHER ?

Concrètement, le concours « Droits dans les yeux » vous propose d'illustrer les 3 thématiques suivantes :

1. Les violations des droits humains.
2. Les victimes des violations des droits humains.
3. Les défenseurs des droits humains.

Injustices, discriminations, torture, esclavage, liberté de pensée et d'expression, peine de mort, pauvreté, droits des femmes, enfants-soldats, droits des migrants et des réfugiés, travail des enfants, droit à

l'éducation, à la justice, à la propriété, au travail,...

Mais aussi *Qui sont les victimes dont les droits humains sont bafoués et de quelle manière le travail des défenseurs peut-il les aider? Qui sont les défenseurs des droits humains? Quels sont leurs motivations et les dangers qu'ils encourent? En quoi consiste leur travail? Etc.*

Pour autant que votre photo illustre la thématique des droits humains, vous êtes libres de choisir votre sujet en fonction de vos intérêts!

Il peut s'agir d'une **scène de vie**, d'une **situation que vous avez** vécue, observée, dont vous êtes les acteurs ou les témoins, et qui vous interpelle, ou bien d'une **mise en scène**, d'un **portrait**. La photo peut être prise dans votre école ou ailleurs. Elle peut soit exposer, voire célébrer les droits humains, par exemple en mettant à l'honneur le travail d'un défenseur, soit montrer où et de quelle manière ils sont bafoués.

En bref, ce qui compte c'est que la photo parle de droits humains (violations, victimes ou défenseurs), qu'elle évoque un sujet qui compte à vos yeux et, idéalement, qu'elle puisse inspirer d'autres personnes qui seront amenées à découvrir votre travail et à agir en faveur des droits humains!

### 3 – MODALITÉS PRATIQUES

#### PARTICIPANTS

Le concours est réservé aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles âgés de 10 à 23 ans.

La participation des jeunes de moins de 13 ans ne pourra se faire qu'en groupe-classe sous la supervision d'un enseignant responsable.

Pour les participants de plus de 13 ans, la participation peut se faire seul ou en groupe, avec votre classe ou mouvement de jeunesse.

Chaque participant, à titre individuel, ne peut soumettre qu'une seule œuvre photographique (photo simple ou triptyque). Concernant une participation collective

d'un groupe, le nombre de photographies soumises (photo simple ou triptyque) ne doit pas être supérieur au nombre de membres du groupe. La participation au concours est gratuite.

#### CATÉGORIES

Pour chaque niveau d'enseignement, des

prix seront attribués dans les catégories suivantes :

- Enseignement primaire (10-13 ans) — Production collective uniquement : — Prix du Jury
- Enseignement secondaire (13-18 ans) — Production individuelle ou collective : — Prix du Public — Prix du Jury
- Enseignement supérieur — Hautes Écoles et Universités (18-23 ans) — Production individuelle ou collective : — Prix du Public — Prix du Jury

#### DATES

Le concours « Droits dans les yeux » sera ouvert **du 1er septembre au 30 novembre 2015.**

Durant cette période, vous devrez procéder à votre inscription et à l'envoi/enregistrement en ligne de votre photo (voir rubrique — « Comment soumettre votre photo ? »).

Du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 15 janvier 2016, les œuvres présentées seront soumises au vote du Public (pour les participants de plus de 13 ans) et présélectionnées par Amnesty International en vue du vote du Jury (toutes catégories confondues). Ensuite, un jury réalisera la sélection définitive des lauréats du prix du Jury pour les 3 catégories du concours. Les résultats seront proclamés lors du vernissage de l'exposition en février 2016.

## 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

#### PRIX DU PUBLIC :

Pour les catégories 13-18 ans et 18-23 ans, les photos proposées dans le cadre du concours seront tout d'abord soumises au vote des internautes via Facebook. N'hésitez donc pas à diffuser votre œuvre sur la toile et à mobiliser votre entourage (famille, amis, école) afin de récolter un maximum de votes! Les 2 photographies les plus likées (une dans chaque catégorie d'âges) remporteront le prix du Public.

#### PRIX DU JURY :

Parmi les photographies soumises dans les 3 catégories du concours (10-13 ans, 13-18 ans et 18-23 ans), l'équipe d'Amnesty International sélectionnera 500 photos.

## 5 – PRIX

Les 2 gagnants du prix du Public (catégories 13-18 ans et 18-23 ans) auront le privilège de voir leurs photographies publiées à la 'Une' du site Internet d'Amnesty

#### ASPECTS TECHNIQUES

Envie de participer? Pas besoin d'être un pro de la photo! Ce qui compte, ce n'est pas la qualité de l'appareil photo utilisé, mais bien le contenu de la photo, son message. De nos jours, il est possible de réaliser des photos de bonne qualité avec un simple téléphone portable. Les photographies présentées dans le cadre du concours « Droits dans les yeux » seront publiées en ligne (catégories 13-18 ans et 18-23 ans), la résolution de la photo n'aura donc que peu d'incidence à ce stade. Les photos des 3 lauréats du prix du Jury seront quant à elles imprimées dans un format permettant de préserver la qualité des clichés en vue de leur exposition.

Votre photo devra être soumise au format JPEG ou TIFF.

Vous pouvez proposer une photo simple ou un triptyque (œuvre composée de 3 photographies liées les unes ou autres). Il peut s'agir d'une photo couleur ou noir et blanc.

#### COMMENT SOUMETTRE VOTRE PHOTO ?

##### Pour les participants de moins de 13 ans,

l'inscription sera réalisée par l'enseignant responsable du groupe via l'introduction d'un formulaire. La photographie présentée dans le cadre du concours sera envoyée par e-mail à l'adresse suivante : [Droitsdanslesyeux@amnesty.be](mailto:Droitsdanslesyeux@amnesty.be)

##### Pour les participants de 13 à 23 ans,

l'inscription et l'enregistrement de la photo

Celles-ci seront ensuite soumises au vote d'un prestigieux jury qui réalisera la sélection définitive des 3 lauréats.

Pour désigner les œuvres retenues, l'équipe d'Amnesty et le jury se baseront sur :

- Le contenu de la photo (il doit être le reflet d'une des 3 thématiques du concours, à savoir les violations des droits humains, les victimes des violations des droits humains ou les défenseurs des droits humains);
- L'originalité, la créativité et le caractère inédit de la photographie;
- La qualité artistique et esthétique de la photographie.

International Belgique francophone (AIBF), ainsi qu'en couverture de la page Facebook AIBF Jeunes. Ils remporteront également des livres et DVD sur les droits humains.

sont à réaliser en ligne via la page Facebook du concours : [Facebook/amnesty jeunes Belgique francophone](https://www.facebook.com/amnesty.jeunes.belgique)

Chaque photo devra être accompagnée des informations suivantes :

- Pour une production individuelle : coordonnées de l'auteur (nom, prénom, adresse, tél, e-mail, date de naissance) et formulaire d'autorisation parentale (pour les participants de moins de 18 ans).
- Pour une production collective : coordonnées de l'école ou du mouvement de jeunesse, coordonnées de l'enseignant/éducateur responsable (nom, prénom, adresse, tél, e-mail) et coordonnées des auteurs (noms, prénoms, catégorie d'âges).

Vous êtes libres de présenter votre photo accompagnée d'un titre et d'un texte explicatif (maximum 100 mots espaces compris). Ce texte sera rédigé individuellement ou collectivement, en fonction du type de production présenté (travail individuel/collectif). Il n'est pas obligatoire de fournir un texte informatif et votre photo sera jugée indépendamment de celui-ci. Néanmoins, il peut être intéressant pour le jury et le public d'avoir quelques mots d'explication sur le sujet que vous avez choisi de mettre en évidence afin de mieux comprendre vos motivations et votre démarche.

Le jury chargé de sélectionner les photographies retenues sera composé de :

- Monsieur Georges Vercheval, fondateur du Musée de la Photographie de la Communauté française de Charleroi – Président du jury.
- Des journalistes de la RTBF.
- Un photographe du journal « L'Avenir ».
- Des photographes professionnels belges de renom.
- Deux membres d'Amnesty International Belgique francophone.

Les résultats du concours seront proclamés lors du vernissage de l'exposition en février 2016. Les candidats retenus seront avertis par e-mail et par un courrier postal.

Les 3 lauréats du prix du Jury (individus et groupes) verront quant à eux leurs œuvres photographiques intégrées à l'exposition professionnelle itinérante 'Droits

dans les yeux' qui voyagera à Bruxelles et à travers toute la Wallonie à partir de février 2016. Ils remporteront également des livres et DVD sur les droits humains. De plus, les 3 photos ayant remporté le prix du Jury seront publiées dans notre journal partenaire 'L'Avenir' et les 3 lauréats

seront invités à participer à des interviews télévisées (reportage RTBF au sein de l'école gagnante pour la catégorie des moins de 13 ans) ou en radio (Pure FM pour les 13-18 ans et RTBF pour les 18-23 ans).

Enfin, les 5 gagnants du concours (2 lauréats du prix du Public et 3 lauréats du

prix du Jury) seront invités au vernissage de l'exposition qui aura lieu en février 2016.

Par ailleurs, à l'instar de tous les participants, ils auront la possibilité d'accueillir l'exposition de photographies 'Droits dans les yeux' dans leur école/ville et d'en devenir les ambassadeurs.

## 6 — RESPONSABILITÉS

Aucune photographie ayant déjà fait l'objet d'une publication ou d'une exposition ne peut être introduite dans le cadre de ce concours de photographies.

Le participant (individuel ou groupe) garantit qu'il est l'auteur exclusif de l'œuvre photographique présentée dans le cadre du concours 'Droits dans les yeux' et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation à titre gratuit de celle-ci.

Pour les productions collectives, les participants garantissent que l'ensemble des membres du groupe ayant contribué à la réalisation de la photographie consent à participer au concours 'Droits dans les yeux' et que tous ont pris connaissance du présent règlement.

Tout candidat accepte que son nom (pour les productions individuelles) ou celui de son établissement scolaire/mouvement

de jeunesse (pour les productions collectives) soit mentionné dans l'exposition de photographies 'Droits dans les yeux' (pour les lauréats du prix du Jury), ainsi que dans les communications et publications d'Amnesty International (pour toutes les photographies introduites dans le cadre du concours 'Droits dans les yeux').

Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance et coordonnées de contact) transmises dans le cadre de ce concours seront traitées par Amnesty International Belgique francophone dans le strict respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le participant, s'il est âgé de moins de 18 ans, atteste via son inscription au concours que ses représentants légaux ont pris connaissance du présent règlement

et y adhèrent. En cas de sélection de son travail par le jury, il complète également le formulaire d'autorisation parentale disponible sur le site Internet du concours ([www.droitdanslesyeux.be](http://www.droitdanslesyeux.be)) et le renvoie complété à l'adresse suivante : [droitdanslesyeux@amnesty.be](mailto:droitdanslesyeux@amnesty.be)

Si une ou des personne(s) présente(s) sur la photographie sont clairement identifiable(s), en ce compris dans les espaces publics, le participant s'assure d'obtenir l'accord de ces personnes pour présenter la photographie prise dans le cadre du concours 'Droits dans les yeux'. Par ailleurs, si les noms des personnes utilisés pour présenter la photo ont été changés pour des raisons personnelles, il est nécessaire de préciser qu'il s'agit de noms d'emprunt.

## 7 – AUTORISATION D'EXPLOITATION

Le participant — et ses représentants légaux, autorise (nt), à titre gratuit, Amnesty International à utiliser, en l'absence de tout but lucratif et dans le contexte strict de ses missions, la photographie présentée/primée dans le cadre du concours 'Droits dans les yeux' et au-delà de celui-ci, notamment dans le cadre de publications et d'actions de communication ou de mobilisation en faveur des droits humains. Amnesty International

pourra en outre reproduire les photos présentées/primées en un nombre illimité d'exemplaires et les diffuser par divers moyens de communication (publication, brochure papier, site Internet, etc.) et sur tout support jugé utile, pour une durée illimitée dans le temps et l'espace. Dans ce cas, Amnesty International s'engage à faire apparaître les mentions légales.

Le participant reste cependant titulaire de ses droits et est donc libre de les utiliser ou de concéder des autorisations d'utilisation. Il accorde toutefois un droit d'exclusivité à Amnesty International pour toute la durée du concours et pendant une période de 18 mois à compter de la remise des prix.

## 8 – NOUS CONTACTER

Des questions? Besoin d'aide, de conseils sur le concours de photographies? D'informations sur les droits humains? N'hésitez pas à nous contacter, notre équipe est là pour vous soutenir!

- France Wéry, Responsable Programme Jeunesse pour les aspects pédagogiques : [fwery@amnesty.be](mailto:fwery@amnesty.be)
- Colin Gotovitch, Responsable Culture et Événements pour les aspects techniques/pratiques : [cgotovitch@amnesty.be](mailto:cgotovitch@amnesty.be)

Les jeunes participants au concours et leurs enseignants/éducateurs référents ont notamment la possibilité de :

- Participer à une animation sur Amnesty International et les droits humains;
- Recevoir le dossier pédagogique et le dossier d'exercices 2015-2016 'Regards sur Amnesty et les droits humains' (dès la rentrée scolaire de septembre 2015);
- Recevoir le parcours pédagogique de

l'exposition de photographies 'Droits dans les yeux!' (à partir de février 2016).

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Concours mené en partenariat avec

